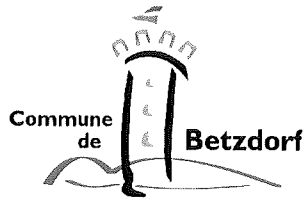


11, rue du Château
L-6922 BERG
Tél.: 28 13 73
Fax: 28 13 73 - 211
mail: secretariat@betzdorf.lu



(N° dossier: arrêté 2/2021)

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le bourgmestre de la Commune de Betzdorf, arrêté 2/2021 du 14 janvier 2022, le bureau d'ingénieurs-conseils Goblet Lavandier & Associés 53, rue Gabriel Lippmann, L-6947 Niederanven, pour le compte de Madame Engel Karin, 8, rue Principale, L-6930 Mensdorf, a obtenu l'autorisation pour l'exploitation d'un restaurant et d'un jeu de quilles au sein du Café « Am Duerf », 8, rue Principale, L-6930 Mensdorf, section E de Mensdorf, numéro cadastral 1505/5760.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de 40 jours. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis à vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Berg, le 14 janvier 2022.
Le bourgmestre,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Lippmann', written over a faint, illegible stamp.

Le secrétaire communal,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Lippmann', written over a faint, illegible stamp.